

2017



2017

PREFETE DU PAS-DE- CALAIS

MODELE 1 BIS SAISON 2016-2017

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION DE TIR AU VOL DU PIGEON RAMIER

Période autorisée : **PIGEON RAMIER**  
 pétitionnaire : Je soussigné(e)

 du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 juin 2017

NOM-PRENOM :	
ADRESSE :	
TELEPHONE :	
ADRESSE MAIL :	
PROFESSION :	

agissant en qualité de (cocher la case) :

- Propriétaire,  
 Titulaire du droit de chasse et du droit de destruction,  
 Délégué du propriétaire (**fournir une copie de la délégation**) Je certifie que cette action ne donne lieu à **aucune forme de rémunération**.

J'ai notamment pris note que le tir ne peut s'effectuer que :

- sur le **pigeon ramier** (le tir du **pigeon voyageur** étant interdit).
- si des mesures réelles d'effarouchement ont été prises sur le terrain avant le dépôt de l'autorisation et **pendant** sa période de validité.
- de postes fixes installés dans les cultures, à raison d'un poste jusqu'à trois hectares, et un poste supplémentaire par fraction de trois hectares supplémentaires. Chaque poste ne pourra être occupé que par un seul tireur.
- si les personnes chargées de la régulation sont soit des personnes habitant la (ou les) commune(s) ou limitrophe(s), ou le canton
- par le garde-chasse particulier du territoire concerné.

Toute déclaration pourra faire l'objet de contrôle de la part de l'ONCFS, la Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais, les lieutenants de louveterie et la DDTM.

LIEUX DE DESTRUCTION : ( joindre un plan cadastral 1/5000)

COMMUNE :		
LIEUX-DITS :		
PARCELLES SECTIONS ET NUMEROS:		
CULTURES MENACEES *	nature	
	superficie	

- sollicite, après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral relatif aux modalités de destruction à tir des nuisibles, l'autorisation de détruire à tir le pigeon ramier

**TIREURS ASSOCIES AUX OPERATIONS**

NOM - PRENOM	ADRESSE	N° permis de chasser

La personne autorisée à détruire le pigeon ramier doit détenir cette autorisation lorsqu'elle réalise les opérations de destruction.

A .....  
Signature

le.....

**Demande d'autorisation à adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais- « la Fosse aux loups » BP 80091- 62053 Saint Laurent Blangy cedex qui transmettra après avis à la DDTM**

